



Récupération de points sans réception de la lettre 48si ?

Par **Esteban95**, le **04/12/2024** à **07:02**

Bonjour,

J'ai obtenu mon permis de conduire et débuté ma période probatoire en mars 2022. Cependant, j'ai commis une infraction en juin 2022, entraînant une perte de 6 points, ce qui a ramené mon solde à 0.

Je n'ai jamais reçu la lettre 48SI (il est indiqué "LRAR - N'habite pas à l'adresse indiquée" sur le RII). Depuis, je n'ai pas conduit.

Aujourd'hui, plus de deux ans après, il est mentionné sur le relevé d'information intégral que j'ai un solde de 0/6 points, mais que mon permis de conduire est toujours valide. Puis-je récupérer mes points en effectuant un stage de récupération ?

Merci pour vos réponses.

Par **Louxor_91**, le **04/12/2024** à **12:03**

Bonjour,

solde à 0 donc normalement non ! Pour qu'un permis soit valable, existe en fait, il faut avoir au moins 1 point !? A zéro il n'y a plus de permis !? En toute logique ! Donc examen à repasser... Me semble t'il ? Mais est ce réellement nécessaire pour vous vu le peu de cas que vous semblez en faire ? 2 ans sans conduire; selon vos propos, ne semble pas vous gêner... Le permis vous est il nécessaire ?

Par **youris**, le **04/12/2024** à **17:37**

bonjour,

vous n'avez jamais reçu la lettre 48SI, votre carte grise comportait-elle votre bonne adresse ?

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **04/12/2024** à **17:40**

bonjour

y avait il une BAL à votre nom à l'adresse de la carte grise ?